

Permanences et événements du mois d'avril 2025

France services

1er, 8, 22 et 29 avril

Permanence de la Mission locale, sur rendez-vous au 02.54.80.85.80



3, 17 et 24 avril

Permanence des impôts
3 et 17 avril : de 14h00 à 16h00
24 avril : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
sur rendez-vous au 02.54.80.85.80



7 avril

Permanence de la CARSAT, sur rendez-vous au 3960 ou sur <https://assuranceretraite.fr>



7 avril

Permanence d'un juriste CDAD41 (Conseil départemental de l'accès au droit), de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous au 02.54.80.85.80



14 avril

Permanence du Délégué défenseur des droits, de 14h00 à 16h30, sur rendez-vous au 02.54.80.85.80



17 avril

Permanence de la MSA de 9h30 à 15h30, sur rendez-vous au 02.54.44.87.87 ou 02.54.80.85.80



8 et 29 avril

Permanence du Conciliateur de justice
8 avril : de 9h00 à 12h00
29 avril : de 13h30 à 16h30
sur rendez-vous au 02.54.42.10.00



28 avril

Permanence de l'ADIL de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous au 02.54.42.10.00



Tous les mercredis

Permanence sociale de la Maison départementale des solidarités sans rendez-vous, de 14h00 à 17h00



Tous les vendredis

Permanence visio de la CAF, de 9h00 à 11h40, sur rendez-vous au 02.54.80.85.80



Tous les lundis matins

Permanence téléphonique de la CAF, de 9h00 à 11h40, sur rendez-vous au 02.54.80.85.80



Sur rendez-vous

Permanence téléphonique de la CPAM, sur rendez-vous au 02.54.80.85.80

